



Mise en place du dispositif Pass'Sport pour la rentrée 2021-2022

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input checked="" type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Pour relancer le milieu associatif sportif après une saison fortement impactée par la crise sanitaire, le président de la République a annoncé en mai dernier la mise en place du dispositif Pass'Sport.

L'objectif : inciter les 5,4 millions d'enfants éligibles à s'inscrire à la rentrée dans un club sportif en leur permettant de bénéficier d'une réduction immédiate de 50€ sur le coût d'une licence pour l'année scolaire 2021-2022.

Les enfants éligibles au Pass'Sport sont ceux qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée scolaire (âgés de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021), de l'allocation d'éducation pour l'enfant handicapé (âgés de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021) ou de l'allocation adulte handicapé (âgés de 16 à 18 ans).

Pendant l'été, leurs familles recevront par la poste un courrier du ministère chargé des Sports qu'elles pourront présenter au club lors de l'inscription qui devra être faite entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2021. Ce courrier accorde la réduction à chaque enfant du foyer.

Tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Basketball peuvent participer au dispositif Pass'Sport.

Pour pouvoir accueillir ces bénéficiaires et recevoir le remboursement des réductions accordées, les clubs participants devront :

- Avoir un Compte Asso et se déclarer « Structure volontaire au Pass'Sport » ;
- Accorder la réduction immédiate de 50€ ;
- Conserver une copie du courrier ou l'original si le courrier ne concerne qu'un seul enfant ;
- Déclarer via le Compte Asso la liste des enfants inscrits avec le Pass'Sport (entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2021 – dates susceptibles d'être prolongées) ;

Il est donc essentiel que le club possède un Compte Asso. Si ce n'est pas le cas, il lui est possible de s'en créer un de manière simple et rapide sur [le site du Compte Asso](#).

La DRAJES réalisera par la suite les contrôles nécessaires et transmettra les crédits et les informations aux CDOS qui, en tant que tiers payeurs, procéderont rapidement aux remboursements des clubs.

Nous vous transmettons également le courrier de lancement de la campagne gouvernementale pour la reprise sportive, co-signé de Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée chargée des Sports, Brigitte HENRIQUES, Présidente du Comité National Olympique et Sportif Français et Marie-Amélie LE FUR, Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français.

Cette campagne de communication, promise par le Président de la République et portée par le Gouvernement, a pour vocation d'inciter à la pratique sportive.

Une déclinaison à destination des fédérations et des clubs est désormais à votre disposition : vous trouverez dans ce courrier le lien hypertexte permettant de télécharger le kit de communication Club, intitulé « C'est trop bon de faire du sport en Club ».

Jointe à cette note, vous trouverez une vidéo explicative du Pass'Sport réalisée par le CNOSF (en deux versions : un fichier MOV pour archivage et mise en ligne HQ et un fichier mp4 pour lecture simple et mise en ligne légère.

Lien vers la vidéo du CNOSF : <https://vimeo.com/586835722/694cee4c00>

Pour télécharger les vidéos : <https://we.tl/t-RX6R7oO5Dc>

D'autres supports d'information vous seront également partagés très prochainement.

La FFBB met aussi à disposition une adresse de contact : passsport@ffbb.com pour toutes questions.

Contact : Service Clubs

E-mail : passsport@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Najib CHAJIDDINE Responsable Service Clubs	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2021-08-17 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-PassSport-INformations1-VFIN	